

Fusions et acquisitions

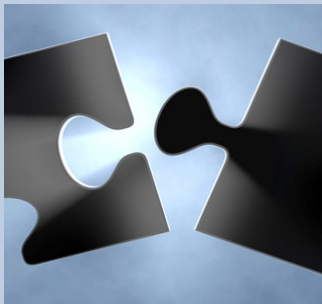
**Vous êtes au beau milieu d'une fusion ou d'une acquisition?
Vous faites sûrement appel aux services de votre avocat, mais
avez-vous pensé à consulter votre courtier d'assurances?**



Chez GPL, nous vous conseillerons lors du processus de diligence raisonnable laquelle peut révéler des chiffres pouvant vous aider à négocier le prix d'achat ou vous prévenir sur les coûts que vous n'aviez pas envisagés.

Peu importe l'envergure de la transaction, qu'il s'agisse de l'achat ou de la vente d'une entreprise, d'actifs/passifs, ou bien encore de produits, vous serez inévitablement exposé à une multitude de risques, de frais cachés, de manques en assurance, et autres risques de responsabilité. De telles situations peuvent avoir des conséquences néfastes pour votre entreprise ou pour votre investissement.

Lors d'une fusion ou d'une acquisition, il est légitime de croire de la vendeur agit de bonne foi en faisant ses déclarations et garanties. Pour sa part, l'acheteur accepte de conclure la transaction en se fiant sur ces déclarations. Cependant, vous pourriez faire face à des risques de responsabilité inattendus ou à une violation de garantie qui auront sans doute des répercussions financières, que vous soyez acheteur ou vendeur. D'autres risques sont également associés à ce genre de transaction, lesquels pourraient mettre en péril les négociations.



Considérez les scénarios suivants :

- Les deux parties se sont entendues sur les conditions de vente, mais voilà que le vendeur veut laisser en dépôt fiduciaire le montant minimum alors que l'acheteur veut y laisser le montant maximum;
- « Entreprise A » souhaite acquérir « Entreprise B »; cette dernière bénéficie de pertes fiscales reportées de 5 millions de dollars; l'acheteur, soit « Entreprise A », se questionne sur les conséquences qu'une décision défavorable subséquentement rendue par le fisc aurait sur la valeur de ces pertes fiscales;
- Une entreprise souhaite se départir de sa division manufacturière et estime une réserve de 2 millions de dollars pour le nettoyage de site contaminé; de son côté, l'acheteur potentiel anticipe que ce chiffre pourrait augmenter une fois les travaux entamés;
- Un vendeur fait face à des délais et la transaction est interrompue à cause d'une action en justice.

GPL vous propose des solutions à ces réalités et peut vous accompagner dans votre démarche même avant le début de la transaction. Notre contribution consiste à :

- Identifier les éléments qui pourraient (ou devraient) faire échouer l'affaire;
- Offrir des solutions pour réduire les risques et responsabilités, et pour accélérer le processus lorsque des questions litigieuses doivent être abordées;
- Soumettre des chiffres (lorsque possible) pouvant aider dans la négociation du prix d'achat ou pouvant vous éclairer quant aux coûts additionnels reliés aux risques et responsabilités (p. ex. : dépôt fiduciaire).

La diligence raisonnable en assurances peut révéler des risques de responsabilité considérables qui ne sont pas nécessairement identifiables lors de la diligence raisonnable financière ou juridique. Une fois ce processus terminé, nous présenterons les résultats ainsi que les options et produits qui s'offrent à vous pour transférer les risques et responsabilités inattendus lors d'une transaction majeure. Parmi les produits sur le marché, on trouve :

- L'assurance responsabilité pour les déclarations et garanties;
- Assurance pour défaut de conclure;
- Assurance pour la responsabilité des opinions fiscales;
- Risques environnementaux;
- Continuum^{MS} ;
- Prolongation du délai de notification d'une police administrateurs et dirigeants;
- Responsabilité civile des successeurs;
- Responsabilité civile liée aux produits abandonnés.

Si l'on considère la complexité et le nombre accru de transactions, l'examen des risques et de l'assurance s'avère une étape cruciale de votre diligence raisonnable. Prendre conscience des risques, identifier les frais cachés, et connaître les produits de transfert de risques sont tous des outils qui permettront d'éliminer les obstacles lors de la transaction, d'éviter les manques en assurance, et de limiter votre responsabilité.

GPL vous offre des options de réduction de risques associés aux échanges d'actifs d'entreprise.

Pour nous joindre :

Linda Ryan, C.d'A.Ass., PAA

lryan@gplassurance.com

☎ 514-788-4406

GPL
assurance

www.gplassurance.com

Solutions sur mesure | Service personnalisé

Les services de professionnels reconnus • Une expertise inégalée du marché de l'assurance • Des conseils sur la façon de minimiser et gérer votre risque • La défense de vos intérêts à la suite d'une réclamation • Des solutions à des problèmes complexes

Ce bulletin est produit à titre informatif seulement et ne constitue ni une opinion sur les garanties d'assurance mentionnées, ni un avis juridique.